

500 euros d'amende pour le port d'un couteau... ou d'une bombe lacrymo !

écrit par Christine Tasin | 15 mai 2024



120 agressions au couteau sont commises chaque jour en France. (Photo: guruXOX/Shutterstock)



120 agressions au couteau sont commises chaque jour en France. (Photo: guruXOX/Shutterstock)

Qui va être lésé, puni, empêché de se défendre contre les coups de couteau ?

Le Français moyen, forcément.

Vous croyez que les migrants qui aiment tant jouer du couteau, qui sont insolvables, vont être dissuadés par une possible amende ?

C'est la dernière invention de la clique diabolique Macron-Dupond-Moretti. Et ils en sont fiers, les imbéciles. Non, pas les imbéciles, les meurtriers.

Depuis ce dimanche 12 mai, une sanction est expérimentée à Nice: une [amende](#) de 500 euros est désormais prévue pour les détenteurs d'une arme blanche. Une mesure en réaction à l'explosion des attaques aux couteaux dans le pays.

Réduire l'insécurité dans les rues. Voilà le but de l'expérimentation d'une amende forfaitaire délictuelle de

500 euros en cas de port d'arme de catégorie D (couteaux, matraques, poings américains, **bombes lacrymogènes...).**

Cette nouvelle norme, en vigueur dans plusieurs juridictions comme Lille, Paris, Bobigny, ou Bordeaux concerne aussi le parquet de Nice depuis ce dimanche 12 mai, rapporte [Nice-Matin](#).

Le contrevenant, en plus de son amende, verra son arme détruite. Il lui sera également interdit pendant six mois de déambuler dans le secteur où il aura été appréhendé avec l'arme blanche. **Note de C.tasin** : Bref, si vous avez pris l'habitude de sortir de chez vous avec une lacrymo dans la poche, comme des milliers de Français, vous courez le risque de ne plus pouvoir habiter chez vous, en sus de l'amende de 500 euros... **Tout cela parce que l'insécurité augmente drastiquement et que les benêts ne veulent pas s'attaquer aux causes, principales, à savoir en grande partie l'immigration et la mansuétude judiciaire qui invite à la récidive !** Alors ils se fichent de notre tête, en affirmant que mettre des amendes aux possesseurs de couteaux... ou même de lacrymos seraient dissuasif !!!

« Je remercie le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti qui a répondu favorablement à ma demande d'ajouter Nice dans les juridictions qui pourront expérimenter cette amende forfaitaire », a écrit le maire, Christian Estrosi, sur [Threads](#). « Il faut aller plus loin, notamment en matière de pouvoirs étendus pour les polices municipales », a ajouté l'édile.

Le fléau des agressions au couteau

Il faut dire que cette mesure répond à un besoin de sécurité grandissant. Nice-Matin précise que 120 agressions au couteau sont commises chaque jour en France. Et encore, [les données ne sont plus collectées](#), selon le criminologue Xavier Raufer. « Je ne peux pas vous donner les chiffres de

2023, ni même ceux de 2022, puisqu'ils ne sont plus collectés. C'est un scandale absolu », dénonçait le spécialiste auprès de nos confrères de CNews.

À noter que l'amende forfaitaire pourra être assortie de poursuites pénales, comme par exemple un placement en garde à vue. L'expérimentation doit se terminer le 17 juin prochain.

https://www.epochtimes.fr/nice-une-amende-de-500-euros-experimentee-pour-les-porteurs-darme-blanche-2616445.html?utm_source=fr_dujournoe&src_src=fr_dujournoe&utm_campaign=fr_dujour-2024-05-14&src_cmp=fr_dujour-2024-05-14&utm_medium=email&est=Vrc0uPw1rVQI43l6VGVAPxlbiniL%2BDqm%2F0C3iWcXeY3HF0D8I4p%2BtPgtP0sNTRACjgoq5vE%3D